

NORME
INTERNATIONALE

ISO
7752-4

Première édition
1989-11-15

**Appareils de levage à charge suspendue —
Organes de service — Disposition et
caractéristiques —**

**Partie 4 :
Grues à flèche**

(standards.iteh.ai)

Cranes — Controls — Layout and characteristics —

Part 4 : Jib cranes

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5fcfbc25-2409-49f1-a92b-4fd8cf7a269e/iso-7752-4-1989>



Numéro de référence
ISO 7752-4 : 1989 (F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

La Norme internationale ISO 7752-4 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 96, *Grues, appareils de levage et équipements correspondants*. [ISO 7752-4:1989](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5fcfbc25-2409-49f1-a92b->

L'ISO 7752 comprendra les parties suivantes, présentées sous le titre général *Appareils de levage à charge suspendue — Organes de service — Disposition et caractéristiques* :

- *Partie 1: Principes généraux*
- *Partie 2: Grues mobiles*
- *Partie 3: Grues à tour*
- *Partie 4: Grues à flèche*
- *Partie 5: Ponts roulants et ponts portiques*

© ISO 1989

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Introduction

Les conducteurs de grues à flèche passent fréquemment d'une grue à l'autre, de modèles ou de constructeurs différents. La présente partie de l'ISO 7752 prescrit la disposition et le sens de manœuvre des principaux organes de service utilisés pour faire fonctionner la grue, ceci afin de réduire la confusion de l'opérateur ou le risque de fausse manipulation en cas d'urgence.

L'ISO 7752-1 établit les principes généraux pour tous les appareils de levage à charge suspendue.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 7752-4:1989](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5fcfbc25-2409-49f1-a92b-4fd8cf7a269e/iso-7752-4-1989)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5fcfbc25-2409-49f1-a92b-4fd8cf7a269e/iso-7752-4-1989>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 7752-4:1989

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5fcfbc25-2409-49f1-a92b-4fd8cf7a269e/iso-7752-4-1989>

Appareils de levage à charge suspendue — Organes de service — Disposition et caractéristiques —

Partie 4 : Grues à flèche

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 7752 prescrit la disposition, les exigences et le sens de manœuvre des principaux organes de service pour la translation, l'orientation, le relevage, le levage et la descente sur les grues à flèche (définies en tant qu'appareils de levage, autres que grues à tour, grues mobiles et grues sur voie ferrée, dans l'ISO 4306-1).

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 7752. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur cette partie de l'ISO 7752 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 4306-1 : 1985, *Appareils de levage — Vocabulaire — Partie 1 : Généralités.*

ISO 7752-1 : 1983, *Appareils de levage — Organes de service — Disposition et caractéristiques — Partie 1 : Principes généraux.*

3 Exigences générales

Les principaux organes de service des grues à flèche doivent être conformes à l'ISO 7752-1, à l'exception de la force nécessaire pour actionner les organes de service, qui ne doit pas dépasser

- 100 N pour les poignées et les leviers de commande;
- 200 N pour les pédales.

4 Disposition des principaux organes de service

4.1 Grue à flèche de longueur fixe ou articulée avec leviers de commande bidirectionnels

Les principaux organes de service doivent être disposés comme l'indique la figure 1 dans le cas de leviers de commande bidirectionnels.

4.1.1 Organe de service de translation — Levier à main 1

4.1.1.1 Leviers se déplaçant dans le même axe que l'axe de translation de la grue

Déplacer le levier dans le sens de translation requis de la grue.

Placer le levier au centre pour interrompre la translation et faire agir le frein.

4.1.1.2 Leviers ne se déplaçant pas dans le même axe que l'axe de translation de la grue

Déplacer le levier dans le sens marqué au niveau de la position du levier de commande comme correspondant au sens de translation requis de la grue.

Ramener le levier au centre pour interrompre la translation et faire agir le frein.

NOTE — L'attention du lecteur est attirée sur l'ISO 7752-1 qui prescrit que le sens de déplacement de l'appareil doit être identifié à chaque position de l'organe de service. Ceci est particulièrement important si le mouvement du levier n'est pas lié de façon logique au sens de déplacement de l'appareil.

4.1.2 Organe de service d'orientation — Levier à main 2

4.1.2.1 Pour les leviers se déplaçant d'avant en arrière

Déplacer le levier vers l'avant pour faire tourner la flèche (rotation à gauche si l'opérateur est sur le côté droit; rotation à droite si l'opérateur est sur le côté gauche ou au centre de la grue).

4.1.2.2 Pour les leviers se déplaçant latéralement

Déplacer le levier vers la gauche pour obtenir une rotation de la flèche à gauche et déplacer le levier vers la droite pour obtenir une rotation à droite.

4.1.2.3 Pour 4.1.2.1 et 4.1.2.2, ramener le levier au centre pour obtenir une rotation libre de la flèche ou, le cas échéant, pour maintenir la position.

Appuyer sur la pédale 6 (si elle existe) pour obtenir la rotation ou le maintien de la position.

4.1.3 Organe de service de levage — Levier à main et pédale 7 (si elle existe), levier à main 4 et pédale 8 (si elle existe)

Déplacer le levier vers l'arrière pour soulever et faire monter la charge.

Amener le levier au centre pour arrêter le mouvement et agir sur le frein. En l'absence de freins automatiques, commander le freinage en appuyant sur la pédale.

Déplacer le levier vers l'avant pour faire descendre la charge si la grue est équipée pour cette manœuvre.

Utiliser le levier à main 4 pour commander le levage principal. Utiliser le levier à main 3 (s'il existe) pour commander le levage auxiliaire ou un autre organe de la grue.

4.1.4 Organe de service de relevage — Levier à main 5

Déplacer le levier vers l'arrière pour relever la flèche.

Ramener le levier au centre pour interrompre le relevage.

Déplacer le levier vers l'avant pour abaisser la flèche.

NOTE — L'attention du lecteur est attirée sur l'ISO 7752-1 qui prescrit que le sens de déplacement de l'appareil doit être identifié à chaque position de l'organe de service. Ceci est particulièrement important si le mouvement du levier n'est pas lié de façon logique au sens de déplacement de l'appareil.

4.2 Grue à flèche de longueur fixe ou articulée avec leviers de commande multidirectionnels

Les principaux organes de service doivent être disposés comme l'indique la figure 2 dans le cas de leviers de commande multidirectionnels.

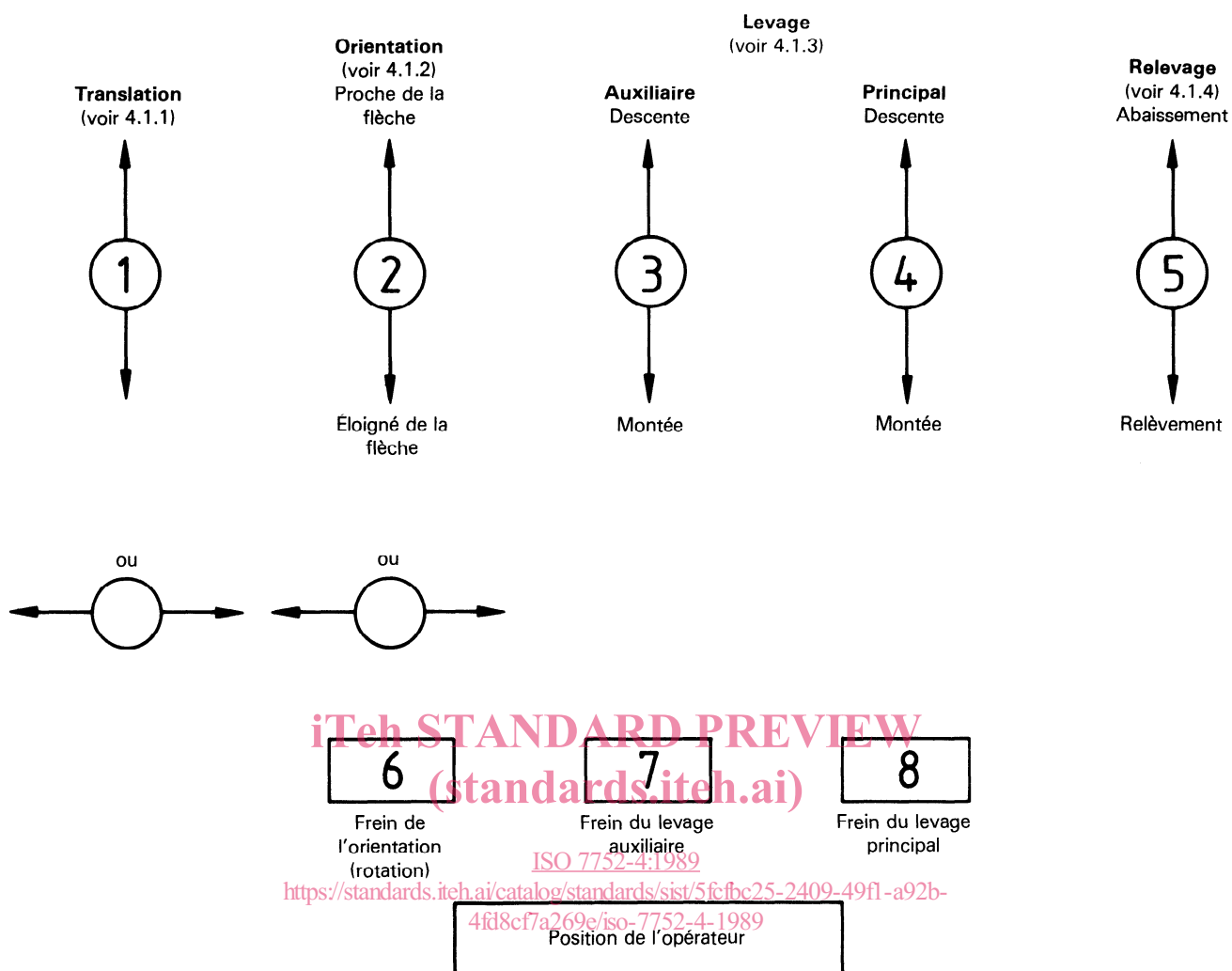


Figure 1 — Schéma de commande d'une grue équipée d'une flèche fixe ou articulée et de leviers de commande bidirectionnels

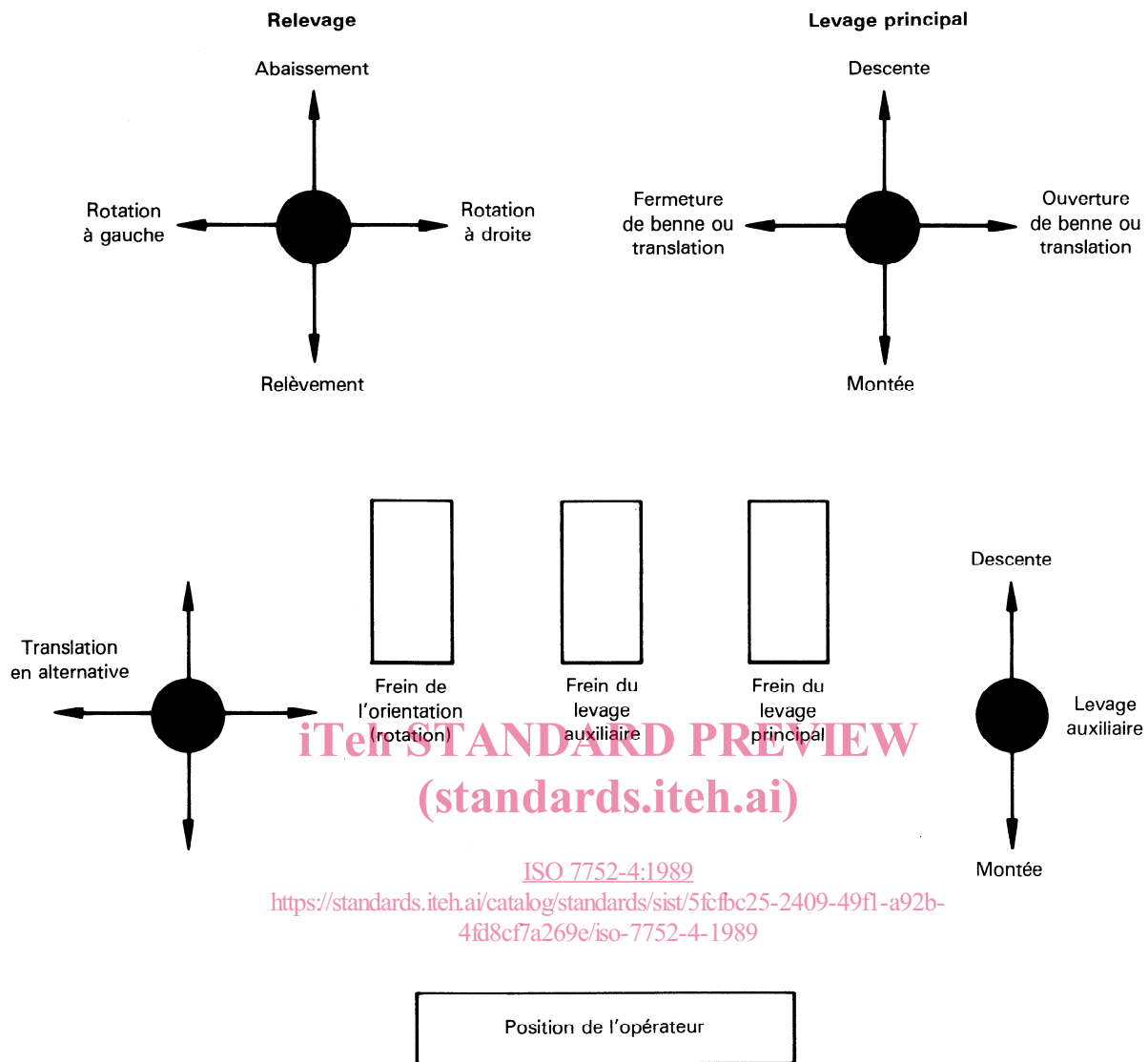


Figure 2 — Schéma de commande d'une grue équipée d'une flèche fixe ou articulée et de leviers de commande multidirectionnels

CDU 621.873.1-51

Descripteurs : matériel de manutention, appareil de levage, grue, dispositif de commande, disposition.

Prix basé sur 3 pages